

## Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 19 Juin 2019

### Présents :

Etienne HAY, Nathalie CREPIN, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Solange HERAULT, Didier BASSET, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL, Mikaël PHILIPPOT, Martial QUETTE

### Absents excusés :

Dominique BRISSON

### Absents :

Mickaële RENARD  
Jean-Marc POIGNANT

La séance débute à 19 h 00

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 11 avril 2019
2. Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant le renouvellement général des conseillers municipaux
3. CARCT : Groupement de commandes études et travaux de voirie
4. USESA : Adhésion des communes de BRUMETZ et MONTIGNY L'ALLIER
5. Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents : Avis du Conseil Municipal
6. Recensement population : Désignation du coordonnateur Communal
7. ENIR : Autorisation au Maire de signer la convention de partenariat et tout document concernant le dossier
8. ECHANGE GUILMAIN : Délibération donnant pouvoir au Maire à procéder à l'échange des parcelles et à signer tout document concernant le dossier
9. Délibération Budgétaire Modificative : Equilibrage du chapitre 040
10. Point sur les affaires en cours
11. Questions diverses

Le Maire fait part à l'assemblée de l'ajout de deux délibérations :

- APV : Demande de subvention pour la sécurisation de l'abri bus Route de Buire
- Montant annuel de la participation financière pour les enfants des communes extérieures

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2019

### RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT LES EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT LE RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil communautaire est composé par rapport à la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour l'année 2020, année de renouvellement du conseil municipal, la commune d'Epau-Bézu gardera la même représentativité établie selon le droit commun.

### **CARCT : GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX ET VOIRIE (DEL 2019 15)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence voirie détenue auparavant par la Communauté de communes du Canton de la Région de Condé en Brie a été reprise par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et rendue aux communes.

Pour faire face aux difficultés de mise en œuvre de ces travaux de voirie, la CARCT propose la création d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, souhaite adhérer au dispositif de groupement de commande études et travaux de voirie porté par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

**Pour : 10**

### **USESA : ADHESION DES COMMUNES DE BRUMETZ ET DE MONTIGNY L'ALLIER (DEL 2019 16)**

Les communes de Brumetz et de Montigny l'Allier ont sollicité leur adhésion à l'USESA. Compte tenu des conclusions du rapport EURYECE,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **DONNE** son accord pour l'adhésion des communes de BRUMETZ et MONTIGNY L'ALLIER et **DECIDE** que cette adhésion interviendra à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Pour : 8**

**Contre : 2**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU CLIGNON (DEL 2019 17)**

Une enquête publique concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents qui est présenté par le Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq Amont et du Clignon a eu lieu du 14 mai au 14 juin 2019.

Ce programme comprend des travaux d'entretien des berges (embâcle et lutte contre les invasifs) et des travaux de restauration du milieu aquatique sur des secteurs prioritaires.

Ces travaux s'effectueront en 2019, à savoir que pour la tranche 1 dont la commune de Epaux-Bézu fait partie, le coût des travaux s'élèvera à 168 140 € (45 900 € pour l'entretien et 122 240 € pour la restauration)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable.

**Pour : 10**

### **RECENSEMENT POPULATION : DESIGNATION DU CORDONNATEUR COMMUNAL (DEL 2019 18)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le recensement de la population de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE**

Mme Rose-Marie FRAYON, Agent Administratif, coordonnateur communal  
Mme Christine LOISEAU, Auxiliaire de vie, agent recenseur

**Pour 10**

### **ENIR : AUTORISATION FAITE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION (DEL 2019 19)**

L'Académie d'Amiens a lancé un appel à projets pour accompagner les territoires ruraux dans le développement du numérique dans leurs territoires. La commune d'Epaux-Bézu a été retenue.

Une convention de partenariat « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » a donc été rédigée entre la commune de Epaux-Bézu et l'Académie d'Amiens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention annexée,  
**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document concernant le projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité".

**Pour 10**

#### **ECHANGE GUILMAIN : POUVOIR FAIT AU MAIRE D'AUTORISER L'ECHANGE ET SIGNER L'ACTE NOTARIÉ (DEL 2019 20)**

Dans le cadre de la division foncière concernant le terrain cadastré ZN N°154 situé Allée des Chaillots à Epaux-Bézu appartenant à Madame GUILMAIN Marie-Antoinette, la commune a sollicité un arrêté d'alignement afin de respecter la largeur légale de la voirie pour permettre le passage des véhicules de secours.

Une partie de la voirie, partie du domaine public d'une contenance de 8 m<sup>2</sup> constituant un délaissé de voirie doit donc être déclassée. Celle-ci étant située en espace vert, elle n'est donc pas soumise à enquête publique.

Cette partie du domaine public de 8 m<sup>2</sup> sera échangée avec Madame Guilmain contre une partie de domaine privé de 6 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PRONONCE** le déclassement et l'intégration de 8 m<sup>2</sup> au domaine privé et en échange d'un reclassement de 6m<sup>2</sup> du domaine privé **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'échange et à signer tous les documents nécessaires à l'effectivité de cet échange y compris les actes notariés.

**Pour 10**

#### **DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : EQUILIBRAGE DU COMPTE 040 (DEL 2019 21)**

Une délibération budgétaire modificative doit être prise pour équilibrer le chapitre d'ordre 042 pour 417 €

**Pour 10**

#### **MONTANT ANNUEL DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES (DEL 2019 22)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation financière au titre de 2018-2019 aux frais de scolarité pour les enfants de Bonnesvalyn, Bussiares, Grisolles, Monthiers et Sommelans scolarisés à l'Ecole Charles Bourgeois à 718 Euros par enfant en maternelle et primaire.

**Pour 10**

#### **AISNE PARTENARIAT VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ECLUSE ET SECURISATION DE L'ABRIBUS ROUTE DE BUIRE (DEL 2019 23)**

Une demande de subvention peut être demandée au dispositif **AISNE PARTENARIAT VOIRIE** pour les travaux de l'aménagement de l'écluse et la sécurisation de l'abri bus Route de Buire  
Le montant des travaux s'élève à 36 319 € HT et la subvention pourrait être de 46% soit 16 707 €, pour un reste à charge à la commune de 19 612 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette demande de subvention.

**Pour 10**

### **POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

- Sécurisation de la Route de Buire : Démarrage des travaux en septembre
- Réfection de la route de la Loge : Le marché a été mis en ligne
- Changement de la chaudière : En attente du devis pour la tranchée

### **QUESTIONS DIVERSES**

Résiliation à l'ADICA pour 2020

La convention VEOLIA se termine au 30/06/2019 : Prise de compétence par la Communauté d'Agglomération.

Contrôle de la trésorerie : nouvel arrêté de régisseur suppléant et mandataire à prendre et mesures de sécurité à adapter.

### **AGENDA**

- 28 juin : Kermesse de l'école
- 07 juillet : Randonnée Pique-nique
- 14 Juillet : Saucissonnade et Feu d'artifice

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune de Épaux-Bézu, pour être affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

A Epaux-Bézu, le 28 juin 2019  
Le Maire, Etienne HAY

